

amicale mille feux

DON DIRECT À L'AMICALE MILLE FEUX

*Ce formulaire permet de faire un don à l'Amicale Mille Feux.
Merci de nous l'envoyer au 36, avenue Porte de la Corrèze 19170 Lacelle,
accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de «Amicale Mille Feux».*

Je soussigné-e, _____¹
domicilié-e à _____²

donne à l'Amicale Mille Feux la somme de _____ €.³

Téléphone : _____
Courriel : _____

¹ Nom, prénom (pour les personnes physiques)
ou dénomination et raison sociale (pour les personnes morales).


² Adresse complète

³ Somme en toutes lettres

Fait à _____, le _____

Signature :

Nous vous invitons à nous soutenir directement par don, via ce formulaire. Si vous souhaitez bénéficier d'un avantage fiscal, vous pouvez donner au fonds de dotation La Solidaire, via le formulaire ci-contre. Par ailleurs, vous pouvez aussi nous soutenir en prenant des parts dans la SCIC L'Arban, via la feuille jointe, et bénéficier d'un avantage fiscal si vous vous engagez à conserver vos parts dans la société pendant 5 ans.


Amicale Mille Feux, 36 avenue Porte de la Corrèze, 19 170 Lacelle
06 79 29 35 13 - 06 67 30 38 14 - amicalemillefeux@gmail.com
amicale1000feux.outil.xyz

amicale mille feux

DON AU FONDS DE DOTATION LA SOLIDAIRE

*Ce formulaire permet de faire un don au fonds de dotation la Solidaire,
si vous souhaitez bénéficier d'une réduction d'impôt.
Merci de nous l'envoyer au 36, avenue Porte de la Corrèze 19170 Lacelle,
accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de «La Solidaire».*

Je soussigné-e, _____¹
domicilié-e à _____²

donne au fonds de dotation La Solidaire la somme de _____ €.³

Téléphone : _____
Courriel : _____

¹ Nom, prénom (pour les personnes physiques)
ou dénomination et raison sociale (pour les personnes morales).


² Adresse complète

³ Somme en toutes lettres

Fait à _____, le _____

Signature :

Veuillez cocher cette case si vous souhaitez bénéficier de l'avantage fiscal sur l'impôt sur le revenu (réduction d'impôt de 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. En outre, si le plafond de 20 % des revenus est dépassé, le bénéfice de la réduction peut être reporté sur les 5 années suivantes).


Fonds de dotation La Solidaire, 23 340 Faux-la-Montagne
05 87 50 13 84 - 06 84 95 66 65 - lasolidaire@millevaches.net



amicale mille feux

SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE LA SCIC L'ARBAN

Ce bon constitue un engagement à devenir sociétaire de la SCIC L'Arban.

Merci de nous l'envoyer au 36, avenue Porte de la Corrèze 19170 Lacelle, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de la SCIC L'Arban, d'une copie d'une pièce d'identité en cours de validité et d'une copie d'un justificatif de domicile.

Je soussigné·e, _____¹
domicilié·e à _____²

déclare souscrire au capital de L'Arban à hauteur de _____³ parts
de 150€, soit un total de _____ €.⁴

Téléphone : _____

Courriel : _____

¹ Nom, prénom (pour les personnes physiques)

ou dénomination et raison sociale (pour les personnes morales).

² Adresse complète ³ Nombre de parts souscrites

⁴ Somme totale en toutes lettres (nombre de parts x 150 €)

Fait à _____, le _____

Signature précédée de la mention « bon pour souscription » :

- Veuillez cocher cette case si vous souhaitez bénéficier de l'avantage fiscal sur l'impôt sur le revenu. En cochant cette case, vous vous engagez, conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, à conserver les parts souscrites au moins jusqu'au 31 décembre de la 5ème année suivant la souscription.

CHOIX DU COLLÈGE À L'ARBAN

Pour participer à l'assemblée générale de la société et voter, les sociétaires doivent être membre d'un collège (Statut de la SCIC). Le choix d'un collège est fonction de la motivation principale qui vous anime en tant que sociétaire de la SCIC L'Arban.

*En conséquence, merci de vous positionner dans l'un des collèges suivants :
(Pour mémoire : le poids de chaque collège est équivalent, chacun pèse pour 25 % dans la décision.)*

- Collège n°1, dit des «investisseurs solidaires».

Personnes physiques ou morales, ils soutiennent le projet par attachement au territoire ou par intérêt pour l'esprit du projet. Ce sont soit des investisseurs financiers, soit des «sympathisants» qui n'entendent pas s'impliquer dans le projet au-delà d'une participation ponctuelle aux organes statutaires de l'entreprise (assemblée générale et conseil d'administration). Leur motivation consiste avant tout à rendre possible le projet via un soutien financier.

- Collège n°2, dit des «bénéficiaires».

Destinataires directs de l'intervention de la SCIC, ils sont les clients naturels de l'entreprise et attestent de l'intérêt collectif et de l'utilité sociale du projet. Se retrouvent dès lors dans ce collège les personnes physiques ou morales qui attendent de la SCIC qu'elle réponde à leurs besoins en matière de logement et décline les politiques publiques en matière d'habitat et d'urbanisme. C'est le collège privilégié de représentation des collectivités publiques.

- Collège n°3, dit des «professionnels de l'éco-construction».

Entreprises, associations, salariés, personnes physiques, leurs attentes et leurs centres d'intérêt portent d'abord sur les dimensions techniques (mise en œuvre de matériaux, échange de pratiques...), la recherche-développement, la mise en œuvre de modes alternatifs de production de l'habitat et d'aménagement de l'espace. Ils attendent de la SCIC qu'elle conforte et développe les savoir-faire en matière d'éco-construction, d'éco-habitat et d'urbanisme durable.

- Collège n°4, dit des «acteurs de la société civile».

Motivés pour porter à travers la SCIC une réflexion globale sur le développement et l'aménagement de l'espace, sur le maintien et l'accueil de populations, sur l'émergence de modes alternatifs d'habiter, ils entendent s'investir dans l'entreprise en collaborant aux différentes opérations qu'elle initiera, que ce soit dans le cadre des organes statutaires ou à l'occasion de chantiers participatifs, commissions diverses, groupes de travail...

Nom : _____ Prénom : _____ Signature :



SCIC L'Arban, Le Bourg, 23 340 Faux-la-Montagne

05 55 64 58 29 - contact@l-arban.fr

Société Coopérative d'Intérêt Collectif - SIRET 503 650 277 00018